

# MICRO EN POCHE ROBERT



**1**

**dictionnaire du français primordial**

# MICRO ROBERT

DICTIONNAIRE  
DU  
FRANÇAIS PRIMORDIAL

TOME I

A à L

## PRINCIPAUX COLLABORATEURS

sous la direction de Paul ROBERT

Alain REY

Secrétaire général de la rédaction

Josette REY-DEBOVE

Docteur en linguistique (3<sup>e</sup> cycle)

Henri COTTEZ

Assistant de linguistique française à l'Université de Paris III

Yvette LAFITE; Liliane LÉOTARD; Geneviève PENCHENAT

\* \* \*

*Secrétariat*

Michèle MEISSONNIER

\* \* \*

*Mise en pages et correction*

Georges CHETCUTI; Roger COPPEAUX

assistés de : Daniel MARIAGE, Guy DECHESSELLES, Nadine LEPORT

TOUS DROITS DE REPRODUCTION, DE TRADUCTION, D'ADAPTATION ET D'EXÉCUTION RÉSERVÉS POUR TOUTS PAYS

© DICTIONNAIRE LE ROBERT - S. N. L., 107, avenue Parmentier - PARIS (XI<sup>e</sup>)

— 1980 —

# PRÉFACE

par

PAUL ROBERT

*La nécessité d'un PETIT ROBERT m'était apparue très tôt au cours de l'élaboration de mon Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française.*

*L'œuvre que j'avais compté achever en deux volumes allait finalement en comprendre six. Nous pouvions ainsi, mes collaborateurs et moi-même, tirer le meilleur parti d'une documentation accrue et d'une expérience enrichie d'année en année, mais nous risquions, en contrepartie, d'éloigner de notre audience une foule de lecteurs effarouchés par la masse et le prix de l'ouvrage.*

*L'accueil fait au PETIT ROBERT par des centaines de milliers de personnes montre qu'il répond bien aux besoins de l'homme cultivé, soucieux de vérifier ou de parfaire son savoir, heureux de trouver dans les deux mille pages d'un seul volume une densité de richesses telle qu'elle le dispense souvent de recourir à de vastes collections.*

*Cependant, en raison même de cette densité, il arrive qu'il rebute ceux qui n'ont du français qu'une connaissance élémentaire : jeunes élèves des écoles ou des lycées, adultes avides d'un complément d'instruction et, plus encore peut-être, les étrangers qui abordent l'étude de notre langue avec le désir d'en apprendre rapidement l'essentiel.*

*Le présent ouvrage leur est précisément destiné, comme l'indiquent son titre et son sous-titre, étant bien entendu que l'adjectif primordial est pris ici au sens de « ce qui est nécessaire au commencement, au commençant ». Nous avons écarté de notre nomenclature tout ce qui, à nos yeux, n'est pas indispensable pour une première connaissance du français, de sorte que ce dictionnaire contient environ deux fois moins d'articles que le PETIT ROBERT. Toutefois, dérivés et composés y ont trouvé leur place ainsi que les principaux synonymes et antonymes. Une part a été donnée aux analogies, si bien que ce petit ouvrage reflète le caractère original apprécié chez ses aînés.*

*La tâche, on s'en doute, n'était pas facile. Il fallait, pour l'accomplir, le concours d'une solide équipe qui partage depuis près de vingt ans mes travaux et mes soucis. À Alain REY, Josette REY-DEBOVE, Henri COTTEZ et Georges CHETCUTI, qui en sont auprès de moi les plus anciens animateurs, je me dois d'associer dans un sentiment d'affectueuse gratitude les noms de ceux qui ont heureusement complété notre groupe au cours des douze dernières années : Mlle Y. LAFITE, Mmes L. LÉOTARD et G. PENCHENAT, Mme M. MEISSONNIER et M. Roger COPPEAUX.*

Paul ROBERT

# PRÉSENTATION

par

ALAIN REY

Ce petit dictionnaire a été composé avant tout à l'intention des « enseignés », élèves des classes françaises et francophones ou étudiants étrangers. Son aîné, le PETIT ROBERT, l'avait été pour les étudiants plus avancés et les adultes cultivés, et, sans doute, sa relative complexité, les éléments historiques et littéraires qu'il contient, la richesse de sa nomenclature en font un ouvrage de référence qui dépasse largement les besoins premiers de l'apprentissage linguistique. En dégageant pour ce MICRO-ROBERT les éléments *primordiaux* du vocabulaire français et en présentant avec simplicité leurs sens et leurs usages actuels et courants, nous avons voulu élaborer un dictionnaire fondamental élargi et, en quelque sorte, un premier manuel de langue française.

*Mots traités.* Ce dictionnaire contient environ 30 000 mots; la très grande majorité appartient à la langue courante. Cependant, on y trouvera aussi des termes scientifiques indispensables et des mots littéraires ou archaïques, nécessaires à la lecture des classiques. Ainsi, dans le début de la nomenclature, figurent *abaque*, *ablatif*, *aborigène*, *aboulisque*, *abscisse*, termes pédagogiquement utiles, sinon indispensables, bien qu'ils n'appartiennent pas à la langue la plus courante.

Une telle nomenclature de 30 000 mots est bien supérieure aux besoins habituels de l'élève ou de l'adulte moyen, qui n'utilise guère plus de 10 000 mots, et correspond à un riche vocabulaire; néanmoins, elle ne peut pas comprendre les termes rares ou spécialisés, qui sont acquis au cours d'études particulières (sciences naturelles, mathématiques, etc.) et dont la valeur est expliquée au moment même de l'acquisition. En outre, la terminologie scientifique, étant largement internationale, pose moins de problèmes à l'étudiant étranger que l'acquisition des mots plus courants. Quant à la langue familière et parlée, elle est assez largement représentée, notamment sous sa forme la plus contemporaine (quelques mots et expressions ont même été ajoutés par rapport au PETIT ROBERT, sur la base fournie par le SUPPLÉMENT au GRAND ROBERT). Enfin, outre les mots, le MICRO-ROBERT contient les principaux éléments de formation savante (comme *anthropo-*, *géo-*, etc.), et les suffixes courants y font l'objet d'un tableau en annexe.

*Ordre de présentation.* On constatera que notre dictionnaire regroupe certains mots de même racine, mais seulement lorsqu'ils sont très proches dans l'ordre alphabétique. Cette solution intermédiaire entre l'alphabétisme strict et le traitement par familles est certainement impure du point de vue théorique. Elle a été retenue pour des raisons pratiques : gain de place et indications morphologiques

1 Orthographe      2 Prononciation      3 Fonction grammaticale

**ABANDONNER** [abɑ̃dɔnɛ] v. fr. (1)

4 Conjugaison

5 Subdivisions des sens et des emplois

6 Définition

7 Exemple

8 Renvoi à un synonyme

9 Participe passé sans valeur particulière

10 Emploi particulier important

★ I. ● 1° Ne plus vouloir (d'un bien, d'un droit). V. **Renoncer** (à). *Abandonner ses biens, le pouvoir. Abandonner sa fortune à qqn. V. Donner, léguer. Abandonner à qqn le soin de faire qqch. ● 2° Laisser au pouvoir (de qqch.). Abandonner une ville au pillage. Vous m'abandonnez à mon triste sort. ● 3° Quitter, laisser définitivement (qqn dont on doit s'occuper, envers qui on est lié). Abandonner ses enfants, sa femme, ses amis. V. **Délaissé**, **plaquer**, **tomber** (laisser tomber). *Enfant abandonné. ● 4° Quitter définitivement un lieu. [Les pays] sans abandonnent la campagne. V. Désert.**

*Village abandonné. ● 5° Renoncer à (une action difficile, pénible). Abandonner la lutte. V. Capituler, flancher. — J'abandonne!*

V. **Démissionner**. *Athlète qui abandonne* (en cours d'épreuve, de compétition). ● 6° Cesser d'employer. *Abandonner une hypothèse, un procédé.* ★ II. [S'**ABANDONNER**, v. pron.] ● 1° Se laisser aller (à un état, un sentiment). *S'abandonner au désespoir.* ● 2° Se détendre, se laisser aller physiquement. ● 3° Se livrer en toute confiance. V. **Épancher** (s').

2

**ABOYER** [abwaʒe] v. intr. (8) ● 1° Donner de la voix, *en parlant du chien. Le chien aboie quand un visiteur arrive (V. Abolément).*

6 Définition (spécifiant la nature du sujet du verbe)

8 Renvoi à un dérivé

● 2° [Suj. personne]. Crier (contre qqn), invectiver. *Aboyer contre, après qqn.*

**ABSTRAIT, AITE** [ɑbstrɛ, st] adj. et n. m. ● 1° Considéré par abstraction. *La blancheur est une idée abstraite. || Contr. Concret. ||* ● 2° Qui use d'abstraction, n'opère pas sur la réalité. *Pensée abstraite. Les mathématiques sont une science abstraite.* ● 3° Qui est difficile à comprendre à cause des abstractions. *Un texte, un auteur trop abstrait.* ● 4° Se dit d'un art qui ne représente pas le monde sensible (réel ou imaginaire); qui utilise la matière, la ligne, la couleur pour elles-mêmes. *Art abstrait. Peinture, toile abstraite. Peintre abstrait. || Contr. Figuratif. ||* ● 5° N. m. **DANS L'ABSTRAIT**; sans référence à la réalité concrète. V. **Abstraitement**. *Tout cela est bien joli dans l'absrait!* ▼ **ABSTRAITEMENT**, adv. D'une manière abstraite. *S'exprimer trop abstraitement. —*

8 Renvoi à un contraire

2

9 Expression mise en vedette

sont ainsi obtenus sans aucune difficulté de consultation et sans recours à un système de renvois toujours trop compliqué pour le jeune utilisateur. Ainsi, *abasourdissant* est placé sous *abasourdir*, *abattu* sous *abattre*, et *abdication* sous *abdiquer* parce que ces mots, dépendant étroitement par la forme et le sens des verbes d'où ils proviennent, ne réclamaient que peu de développements explicatifs, et ne nécessitaient pas de déplacements. Au contraire, *aboïement* étant séparé de *aboyer* dans l'ordre alphabétique (par *aboïs*, *abolir*, *abominable*, *abondance*, etc.) a été laissé à sa place. Pour les mêmes raisons de clarté, les termes donnant lieu à un article relativement long ont été traités à part, même s'ils étaient dérivés d'un mot voisin. Les mots d'une même famille étymologique, mais que l'usage actuel ne relie plus, ont été disjointes; ainsi de *abîme* et *abîmer*, qui ont perdu leurs relations de sens. On se gardera donc d'interpréter les regroupements comme des familles complètes de mots; il ne s'agit que d'un procédé pratique, et tous les mots traités sont à mettre sur un pied d'égalité.

*Caractères propres de la nomenclature.* Deux particularités sont à signaler :

1) Des mots de même origine, mais sentis de nos jours comme entièrement différents par le sens (comme des homonymes) ont été traités séparément. Cette méthode, déjà pratiquée systématiquement par des lexicographes français contemporains, a été appliquée ici avec modération; chaque fois que les différents sens d'un mot pouvaient laisser place au sentiment de son unité, on s'est abstenu d'y recourir. Cependant, il ne fait guère de doute que le français actuel connaît par exemple trois mots distincts sous la forme ACTE : 1. *Acte* « écrit », comme dans *acte de vente*; 2. *Acte* « action »; 3. *Acte* « division d'une pièce de théâtre ». De même, si l'*action* d'un film ou d'un roman conserve un lien sensible avec l'*action* accomplie par un être humain, on ne saurait en dire autant des *actions en Bourse* (où *action* désigne un objet concret dans l'espace, et non un processus occupant une durée).

2) Des expressions figées au point de former de véritables mots composés (tels *accusé de réception*, *chemin de fer* ou *point de vue*, etc.), qui n'attendent plus que leurs traits d'union) sont traitées ici comme de véritables mots, ce qui simplifie la consultation et correspond mieux à la réalité vécue de la langue.

*Contenu des articles.* Le meilleur moyen de le décrire est probablement de prendre un exemple précis et de proposer un exemple de lecture et d'utilisation du dictionnaire, en commentant ses divers éléments (Voir Tableau page v).

- ① La *forme graphique* du mot est donnée au masculin singulier pour les noms et adjectifs (où l'on indique en outre le féminin et le pluriel quand ils font difficulté) et à l'infinitif pour les verbes. Elle apparaît toujours en caractères gras afin de faciliter la recherche. La nécessité typographique de diviser certains dérivés, trop longs pour tenir dans la ligne, a l'avantage d'indiquer à l'élève les principes de la division graphique des mots (ex. : *dépan-nage*).
- ② La *prononciation* de tous les mots, sauf des dérivés et composés réguliers, est donnée en alphabet phonétique international. Les élèves français s'habituent progressivement à cette notation, qui leur est éminemment utile pour l'étude des langues étrangères. Pour les étrangers qui apprennent le français, il n'existe pas d'autre moyen rationnel de transcrire phonétiquement notre langue. Même si le mot paraît enfantinement simple à prononcer à un francophone, et c'est le cas de *abandonner*, il est bon d'attirer l'attention sur des phénomènes comme l'ouverture des voyelles ou sur le fait qu'on ne doit pas prononcer les deux *n* de ce verbe.
- ③ La *catégorie grammaticale* est toujours précisée (v. *tr.* = verbe transitif; v. *intr.* = verbe intransitif; *adj.* et *n. m.* = adjectif et nom masculin). On a distingué dans ce dictionnaire des verbes transitifs directs, transitifs indirects (dont

le complément d'objet est introduit par une préposition telle que *de* ou *à* et des verbes intransitifs. La fonction grammaticale des locutions est signalée le cas échéant; par exemple : *Loc. adv.* À L'ABANDON, signifie que cette expression joue un rôle d'adverbe, alors qu'elle est formée d'une préposition (*à*) et d'un nom précédé de l'article (*l'abandon*). L'abréviation qui accompagne une locution ne concerne donc que son emploi dans la phrase; elle est indépendante de la nature de ses éléments.

Dans les verbes transitifs directs (*v. tr.*), rappelons que la forme pronominale et le participe passé, toujours possibles, n'ont été signalés que lorsqu'il s'agissait d'un emploi courant ou d'une valeur de sens particulière. L'abréviation *v. pron.* qualifie les verbes « essentiellement pronominaux » et ces emplois courants. Dans les verbes transitifs, *pronom.* (pronominalement) signale les emplois occasionnels. Les emplois pronominaux sont éventuellement répartis en réfléchis (ex. : *il se lave*), réciproques (ex. : *ils se battent*) et passifs (ex. : ce tissu *se nettoie* facilement = est nettoyé facilement). Il faut encore noter l'existence de « faux pronominaux », où le pronom personnel est complément indirect du verbe (*il se lave les mains* = il lave ses mains, est un emploi transitif, au même titre que *il lave sa chemise*). Les verbes intransitifs sont ceux qui n'ont jamais de complément d'objet, dans tous leurs emplois ou dans certains d'entre eux (emplois intransitifs [*intrans.*] d'un verbe transitif). Quand les verbes transitifs sont employés (dans une expression, etc.) sans le complément d'objet attendu, ces emplois sont qualifiés d'« absolu » (absolument, *absolt.*).

- ④ Le chiffre entre parenthèses après chaque *verbe* correspond au *type de conjugaison*, et renvoie aux tableaux en fin de volume. Le chiffre (1), le plus fréquent, correspond à la conjugaison la plus simple, dite du premier groupe (infinitif en *-er*) sans ajout ni modification du radical; (2) correspond au type *finir*, et les chiffres suivants à des irrégularités croissantes, depuis les petites variations orthographiques de *céder* ou *geler* jusqu'aux verbes les plus irréguliers et complexes (*faire* [60] et *être* [61]). Ce classement tient compte des difficultés orthographiques ainsi que du nombre des radicaux. Les types du premier et du second groupe (1 et 2), ainsi que *avoir*, *faire* et *être*, sont conjugués en entier.
- ⑤ Le système de *division de l'article* est à deux niveaux : I., II., etc., correspondent aux grandes valeurs fonctionnelles ou de sens; et 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup>, à une simple différence de sens. À l'intérieur de ces numéros, on a eu recours à un tiret (—) pour séparer des emplois particuliers ou des constructions. Dans *abandonner*, le n<sup>o</sup> I. décrit les emplois transitifs, II. le pronominal; I., 5<sup>o</sup>, le sens de « renoncer », où le tiret isole l'emploi absolu, sans complément (*j'abandonne!*). On a commencé par les emplois les plus simples (*par ex.* : le transitif avant le pronominal) et par les sens les plus courants, sans tenir compte de l'histoire du mot. Ce qui est décrit dans le MICRO-ROBERT, à part quelques exceptions, c'est l'usage contemporain.
- ⑥ Les *définitions* sont aussi simples, courtes et exactes que possible. Elles comportent non seulement une partie centrale, susceptible de remplacer le mot défini dans une phrase, mais aussi, quand il le faut, les types de mots qui doivent être employés avec le mot défini. Ainsi *abandonner* ne serait pas suffisamment défini par « quitter, laisser définitivement », dans le sens I., 3<sup>o</sup>, car son complément signifie toujours « quelque chose dont on doit s'occuper, envers qui on est lié ». Souvent, la nature du complément d'un verbe (ou de son sujet, ou celle du complément d'un nom, etc.) n'est pas aussi déterminée, sans toutefois être quelconque : à *aboyer* (2<sup>o</sup>), le sujet doit désigner une personne (suj. personne), ce qui contraste avec le sens propre (1<sup>o</sup>) qui n'est employé qu'« en parlant d'un chien ».
- ⑦ Les *exemples* sont aussi nombreux que possible, compte tenu de la brièveté du dictionnaire. Ils consistent en phrases simples et complètes ou en types de phrases (verbe à l'infinitif, suivi de son complément), ou enfin en syntagmes

simplifiés (verbe + adverbe; nom + adjectif, etc.). On a voulu donner ainsi à ces exemples, soit un caractère de généralité, illustrant les relations les plus courantes des mots dans le discours (sujet-verbe-complément; nom-adjectif, etc.), soit un caractère démonstratif quant aux constructions (ex. : *abandonner à qqn le soin de faire qqch.*). Les phrases complètes illustrent la syntaxe élémentaire de la phrase française (ex. : *Le chien aboie quand un visiteur arrive. Vous m'abandonnez à mon triste sort.*)

- 8 On trouvera, après les définitions ou après les exemples, des mots renvoyés en gras par le signe V. (= voir). Ce sont des synonymes partiels (mots que l'on peut substituer au mot traité dans un groupe d'emplois) ou des mots reliés par la forme et par le sens (dérivés éloignés dans l'ordre alphabétique et qui ne figurent pas immédiatement sous le mot traité, comme *aboïement à aboyer* [voir ci-dessus : ordre de présentation]). Par exemple, *abandonner*, dans ses divers emplois, est lié par le sens aux verbes *renoncer à*, *donner* et *léguer* (qui peuvent remplacer *abandonner sa fortune, son argent*), à *délaisser*, *plaquer*, *laisser tomber* (*abandonner qqn*), ... *désertier* (*abandonner un lieu*), etc. On ajoutera à ces renvois en gras les mots clés des définitions. Malgré sa simplicité, le MICRO-ROBERT garde ainsi le caractère ANALOGIQUE de ses aînés et fournit à ses utilisateurs une méthode pratique pour enrichir leur vocabulaire et pour retrouver un terme non disponible, qu'il soit inconnu ou simplement oublié. Un étranger pourra fort bien ignorer le terme familier *plaquer* tout en disposant du verbe *abandonner*, alors qu'un jeune Français, parfaitement capable d'utiliser *plaquer* et *abandonner*, ne maîtrisera pas les verbes *délaisser* ou *léguer*. Il est inutile d'insister sur les avantages pédagogiques du système, même appliqué aux mots les plus courants, comme c'est le cas ici. Cette remarque vaut aussi pour les *contraires* (|| Contr. ||), qui aident en outre à comprendre les valeurs différentes d'un mot (ex. : *abstrait-créent*; *abstrait-figuratif*). Mais, bien entendu, la méthode analogique ne donne ses pleins résultats qu'avec une nomenclature vaste, incluant les mots peu connus, ce qui est le domaine du GRAND ROBERT en 7 volumes et du PETIT ROBERT.

- 9 L'utilisation de petites capitales pour les *emplois particuliers* (comme le verbe pronominal quand il a des valeurs propres par rapport au transitif) ou pour certaines *locutions figées* (non modifiables) améliore la facilité de consultation (ex. : l'expression DANS L'ABSTRAIT qui représente l'emploi le plus courant d'*abstrait* substantivé — ou nom masculin, n. m.).

- 10 La présentation des *participes*, comme celle des *formes pronominales*, ne mérite pas toujours une mise en vedette par un numéro ou par des majuscules. C'est le cas pour un exemple comme *village abandonné*, qui provient sans modification de forme ni de sens de la phrase active (*les habitants ont abandonné le village*). Selon l'importance de ces formes (participes passés et formes pronominales des verbes transitifs; participes présents), on les trouvera en exemples, parfois séparés par un tiret ou présentés par une abréviation (*au p. p.* = au participe passé). Si le participe passé (ou présent) a donné naissance à un adjectif courant (par ex. : *passionné*), il est traité à part.

La très grande majorité des mots traités appartient à la langue courante. Cependant, le dictionnaire contient des termes techniques et savants, signalés comme tels dans le texte même de la définition ou par une remarque préalable (« en médecine », « en sciences », « terme technique », etc.). Quelques mots de la langue didactique, mais non spécialisés dans un domaine précis, sont signalés par l'abréviation *didact.* Les abréviations les plus fréquentes dans ce domaine des *valeurs d'emploi* sont : *fam.* (langue familière, surtout parlée); *pop.* (langue populaire); *vulg.* (vulgaire); *littér.* (langue littéraire, écrite ou soutenue). *Vx* (vieux) et *vieilli* concernent des mots qui ne s'emploient plus ou plus beaucoup activement, mais qui se trouvent dans les textes anciens ou peuvent

être employés comme archaïsmes (ces mots sont assez rares dans le MICRO-ROBERT). Enfin, certains emprunts récents à l'anglais ne sont pas admis sans discussion; on les a présentés comme *anglicismes*.

À ce propos, on doit remarquer que des emplois courants, mais vraiment fautifs, ont été volontairement négligés. D'autres, indispensables à la compréhension du français d'aujourd'hui, ont été signalés comme critiqués (par ex. : *se rappeler de*, employé au lieu de *se rappeler* + complément direct, ou encore *achalandé* dans son sens actuel). Nous avons relativement insisté sur la norme au détriment de la description fidèle et totale des usages fautifs, toujours dangereuse lorsqu'elle tombe dans les mains d'enfants à qui l'on doit enseigner un modèle de langue qu'ils ne maîtrisent pas. Il n'est pas inutile d'ajouter que, dans ce domaine, un purisme trop exigeant va à l'encontre des buts qu'il se propose, en creusant le fossé qui existe entre la langue réelle et celle que l'on souhaite enseigner.

\* \* \*

Grâce à toutes les informations grammaticales réparties au long de ses pages et dans ses annexes, le MICRO-ROBERT constitue aussi une petite grammaire par l'exemple, bien qu'il soit avant tout un guide du vocabulaire français. Ainsi, nous avons fréquemment choisi, parmi les exemples possibles, ceux qui illustrent une difficulté grammaticale.

Dictionnaire orthographique, de prononciation, de synonymes et de contraires, recueil de définitions simples, mais élaborées — car elles bénéficient de l'expérience acquise au cours de la rédaction du GRAND et du PETIT ROBERT — cet ouvrage réunit pour la première fois sous une forme aussi « économique » (dans les deux sens du terme) les informations essentielles concernant le français moderne et contemporain. À côté des encyclopédies élémentaires (baptisées dictionnaires) dont disposent la plupart des élèves et des adultes, il était indispensable de mettre à la portée de tous un véritable *DICTIONNAIRE DE LANGUE* sérieux et actuel. Nous espérons y être parvenus.

Alain REY

## TABLEAU DES ABRÉVIATIONS DU DICTIONNAIRE

(1), (2), (3), etc. ....	après un verbe, caractérise sa conjugaison et renvoie aux tableaux placés en fin de volume.
abrév. ....	<i>abréviation.</i>
absolt. ....	<i>absolument</i> (en construction absolue : sans le complément attendu).
abstrait. ....	qualifie un sens (s'oppose à <i>concret</i> ).
abusiv. ....	<i>abusivement</i> (emploi très critiquable, parfois faux sens ou solécisme).
adj. ....	1 <sup>o</sup> <i>adjectif</i> ; 2 <sup>o</sup> <i>adjectivement</i> (emploi adjectif d'un mot qui ne l'est pas normalement).
adv. ....	1 <sup>o</sup> <i>adverbe</i> ; 2 <sup>o</sup> <i>adverbial</i> (dans <i>loc. adv.</i> , voir <i>loc.</i> ); 3 <sup>o</sup> <i>adverbialement</i> (emploi comme adverbe d'un mot qui ne l'est pas normalement).
altér. ....	<i>altération</i> (modification anormale d'une forme ancienne ou étrangère).
Américanisme. ....	mot américain employé en français et critiqué comme emprunt abusif ou inutile. Voir <i>Anglicisme</i> .
anal. ....	<i>analogie</i> ( <i>par anal.</i> : par analogie).
ancienn. ....	<i>anciennement</i> (présente un mot ou un sens courant qui désigne une chose du passé disparue). [Ne pas confondre avec <i>vieux</i> .]
Anglicisme. ....	mot anglais employé en français et critiqué comme emprunt abusif ou inutile (les mots anglais employés depuis longtemps et normalement, en français, ne sont pas précédés de cette rubrique).
antiphrase ( <i>par</i> ) ....	en exprimant par ironie l'opposé de ce qu'on veut dire.
appos. ....	<i>apposition</i> ( <i>par app.</i> : par apposition). Se dit d'un nom qui en suit un autre et le détermine, sans <i>mo. grammatical</i> entre eux.
arg. ....	mot d' <i>argot</i> , emploi <i>argotique</i> limité à un milieu particulier, surtout professionnel, mais inconnu du grand public. Pour les mots d' <i>argot</i> passés dans le langage courant, voir <i>pop.</i>
auxil. ....	<i>auxiliaire</i> .
c-a-d. ....	<i>c'est-à-dire</i> .
Cf. ....	<i>confer</i> : comparez.
(choses) ....	présente un sens, un emploi où le mot (adjectif, verbe) ne peut s'employer qu'avec des noms de <i>choses</i> (s'oppose à <i>êtres vivants</i> ou <i>personnes</i> ). Voir <i>subj. chose</i> .
compl. ....	<i>complément</i> .
concret. ....	qualifie un sens (s'oppose à <i>abstrait</i> ).
conj. ....	1 <sup>o</sup> <i>conjonction</i> ; 2 <sup>o</sup> <i>conjonctif</i> (dans <i>loc. conj.</i> Voir <i>loc.</i> ).
Contr. ....	<i>contraire</i> .
cour. ....	<i>courant</i> .
dial. ....	<i>dialectal</i> : mot ou emploi provenant d'un dialecte, d'un patois, et qui n'est pas employé comme un mot français normal (voir <i>région.</i> ).
didact. ....	<i>didactique</i> : mot ou emploi qui n'existe que dans la langue savante (livres d'étude, etc.) et non dans la langue parlée ordinaire.
dimin. ....	<i>diminutif</i> .
dir. ....	<i>direct</i> ( <i>ex.</i> : <i>trans. dir.</i> : transitif direct).
ellipt. ....	<i>elliptiquement</i> : présente une expression où un terme attendu n'est pas exprimé.
enfant. ....	<i>enfantin</i> ( <i>lang. enfant.</i> : mot, expression du langage des jeunes enfants, mais que les adultes peuvent employer aussi, en leur parlant).
ex. ....	<i>exemple</i> ( <i>par ex.</i> : par exemple).

<i>exagér.</i>	<i>exagération (par exagér.</i> : par exagération, présente un sens, une expression emphatique).
<i>express.</i>	<i>expression.</i>
<i>f.</i>	1 <sup>o</sup> <i>forme</i> ; 2 <sup>o</sup> <i>féminin (n. f.</i> : nom féminin).
<i>fam.</i>	<i>familier (usage parlé et même écrit de la langue quotidienne</i> : conversation, etc.; mais ne s'emploierait pas dans les circonstances solennelles).
<i>fém.</i>	<i>féminin.</i>
<i>fig.</i>	<i>figuré</i> : sens issu d'une image (valeur abstraite correspondant à un sens concret).
<i>imp.</i>	<i>imparfait (temps du verbe).</i>
<i>impér.</i>	<i>impératif (mode du verbe).</i>
<i>impers.</i>	1 <sup>o</sup> <i>v. impers.</i> : verbe impersonnel. 2 <sup>o</sup> <i>impersonnellement (emploi impersonnel d'un verbe personnel).</i>
<i>indic.</i>	<i>indicatif (mode du verbe).</i>
<i>ind. ou indir.</i>	<i>indirect (V. tr. ind.</i> : verbe transitif indirect, dont l'objet est introduit par une préposition; <i>compl. ind.</i> : complément indirect, introduit par une préposition).
<i>indef.</i>	<i>indefini.</i>
<i>inf.</i>	<i>infinitif.</i>
<i>interj.</i>	<i>interjection.</i>
<i>intr.</i>	<i>intransitif (V. intr.</i> : qui n'a jamais de complément d'objet dans le sens envisagé [ne pas confondre avec <i>absolt</i> ]).
<i>intrans.</i>	<i>intransitivement (passage d'un transitif à un emploi intransitif).</i>
<i>inas.</i>	<i>inusité</i> : emploi qui est, ou extrêmement rare, ou non attesté hors des dictionnaires.
<i>invar.</i>	<i>invariable (ex. : n. m. invar.</i> : nom masculin invariable).
<i>iron.</i>	<i>ironique, ironiquement, pour se moquer (souvent par antiphrase).</i>
<i>irrég.</i>	<i>irrégulier.</i>
<i>lang.</i>	<i>langage.</i>
<i>littér.</i>	<i>littéraire</i> : désigne un mot qui n'est pas d'usage familier, qui s'emploie surtout dans la langue écrite élégante. Ce mot a généralement des synonymes d'emploi plus courant.
<i>loc.</i>	<i>locution (groupe de mots formant une unité et ne pouvant pas être modifié à volonté; certaines ont la valeur d'un mot grammatical). [Loc. adv.</i> : locution adverbiale, à valeur d'adverbe; <i>loc. conj.</i> : locution conjonctive, à valeur de conjonction; <i>loc. prép.</i> : locution prépositive, à valeur de préposition; <i>loc. adj.</i> : locution adjectivale, à valeur d'adjectif.] — <i>loc. fig.</i> : locution(s) figurée(s); <i>loc. métaph.</i> : locution(s) métaphorique(s).
<i>m.</i>	<i>masculin (n. m.</i> : nom masculin; <i>adj. m.</i> : adjectif masculin). Le nom masculin s'emploie aussi à propos d'une femme si le mot est défini par <i>Personne qui...</i> Autrement, le mot est défini par <i>Celui qui...</i>
<i>masc.</i>	<i>masculin (au masc.</i> : au masculin).
<i>métaph.</i>	<i>métaphore (par métaph.</i> : comparaison implicite intermédiaire entre le propre et le figuré).
<i>mod.</i>	<i>moderne.</i>
<i>n.</i>	<i>n. m.</i> , substantif ( <i>n. m.</i> : nom masculin; <i>n. f.</i> : nom féminin; <i>n. m. pl.</i> : nom masculin pluriel).
<i>opposé à</i>	introduit le mot de sens opposé (voir <i>Contr.</i> ) qui sert à éclairer le sens du mot défini.
<i>p.</i>	<i>participe (p. prés.</i> : participe présent). Voir <i>p. p.</i>
<i>pass.</i>	forme <i>passive</i> (d'un verbe); sens <i>passif</i> (d'un verbe pronominal).
<i>p.-ê.</i>	<i>peut-être.</i>
<i>péj.</i>	<i>péjoratif; péjorativement (avec mépris, en mauvaise part).</i>
<i>pers.</i>	<i>personne; personnel (pron. pers.</i> : pronom personnel).
<i>personnes</i>	présente un sens, un emploi où le mot (adjectif, verbe) ne peut s'employer qu'avec des noms de personnes (s'oppose à <i>choses</i> ). Voir <i>subj. personne</i> .
<i>pl. ou plur</i>	<i>pluriel (ex. : n. m. pl.)</i> .
<i>plais., plaisant.</i>	<i>plaisanterie (par plaisant.</i> : emploi qui vise à être drôle, à amuser).
<i>poét.</i>	mot de la langue littéraire utilisé seulement en <i>poésie</i> .
<i>pop.</i>	<i>populaire</i> : qualifie un mot ou un sens courant dans la langue parlée des milieux populaires (souvent argot ancien répandu), qui ne s'emploierait pas normalement dans un milieu social élevé.
<i>poss.</i>	<i>possessif (adj. poss.</i> : adjectif possessif).
<i>p. p.</i>	<i>participe passé.</i> — REM. Les participes passés adjectifs les plus importants sont traités à l'ordre alphabétique. Les autres sont mentionnés au verbe. — <i>p. p. adj.</i> : participe passé adjectif; <i>p. p. ou au p. p.</i> : participe passé (certains sont donnés en exemple sans mention particulière).

<i>préf.</i>	<i>préfixe.</i>
<i>prép.</i>	<i>préposition (loc. prép. : locution prépositive).</i>
<i>prés.</i>	<i>présent (temps du verbe).</i>
<i>pron.</i>	<i>1° pronom (ex. : pron. pers. : pronom personnel; pron. dém. : démonstratif, indéf. : indéfini, poss. : possessif, rel. : relatif); 2° pronominal (v. pron. : verbe pronominal).</i>
<i>pronom.</i>	<i>pronominalement (emploi pronominal isolé d'un verbe).</i>
<i>PROV.</i>	<i>proverbe.</i>
<i>qçq.</i>	<i>quelque chose.</i>
<i>qqn.</i>	<i>quelqu'un.</i>
<i>rare</i>	<i>mot qui, dans son usage particulier (il peut être didactique, technique, etc.), n'est employé qu'exceptionnellement.</i>
<i>récipr.</i>	<i>réciproque (v. pron. récipr. : verbe pronominal réciproque).</i>
<i>réfl.</i>	<i>réfléchi (v. pron. réfl. : verbe pronominal réfléchi).</i>
<i>région.</i>	<i>régional (mot ou emploi particulier au français parlé dans une ou plusieurs régions, mais qui n'est pas d'usage général ou qui est senti comme propre à une région. Voir dial.).</i>
<i>relig.</i>	<i>terme didactique de religion.</i>
<i>REM.</i>	<i>remarque.</i>
<i>s.</i>	<i>siècle.</i>
<i>sc.</i>	<i>sciences; scientifique.</i>
<i>scol.</i>	<i>scolaire (arg. scol. : argot scolaire).</i>
<i>sing.</i>	<i>singulier.</i>
<i>spécialt.</i>	<i>spécialement.</i>
<i>subj.</i>	<i>subjonctif (mode du verbe).</i>
<i>subst.</i>	<i>substantif, substantivement (emploi comme nom d'un adjectif, d'un participe).</i>
<i>suff.</i>	<i>suffixe.</i>
<i>suj.</i>	<i>sujet (suj. chose : le sujet est un nom désignant des choses; suj. personne : sujet, nom désignant des personnes).</i>
<i>symb.</i>	<i>symbole.</i>
<i>syn.</i>	<i>synonyme.</i>
<i>T.</i>	<i>terme (en t. de... : en termes de..., dans le langage spécial de telle technique ou activité).</i>
<i>techn.</i>	<i>technique (mot appartenant au langage technique, et peu ou mal connu de l'ensemble du public).</i>
<i>tr.</i>	<i>transitif (v. tr. : verbe transitif, qui a un complément d'objet [exprimé ou non]; tr. dir. : transitif direct [voir dir.]; tr. indir. : transitif indirect [voir ind.]).</i>
<i>trad.</i>	<i>traduction.</i>
<i>trans.</i>	<i>transitif; transitivement.</i>
<i>v.</i>	<i>verbe (v. intr.; v. tr.; v. pron.; v. impers.). Le chiffre entre parenthèses renvoie aux conjugaisons, en fin de volume.</i>
<i>V.</i>	<i>voir (présente un mot qui a un grand rapport de sens : 1° avec le mot traité [synonyme, mot de sens voisin ou constituant une espèce par rapport au genre que désigne le mot]; 2° avec l'expression ou l'exemple qui précède). V. signale dans le premier cas un simple rapport de sens, et le mot qui suit ne donne pas forcément des informations sur celui où il est signalé.</i>
<i>vieilli</i>	<i>mot, sens ou expression encore compréhensible de nos jours, mais qui ne s'emploie plus dans la langue parlée courante.</i>
<i>vulg.</i>	<i>vulgaire : mot, sens ou emploi choquant (souvent familier [fam.] ou populaire [pop.], qu'on ne peut employer entre personnes bien élevées, quelle que soit leur classe sociale).</i>
<i>vx</i>	<i>vieux (mot, sens ou emploi de l'ancienne langue, incompréhensible ou peu compréhensible de nos jours et jamais employé, sauf par effet de style : archaïsme).</i>

# A

A [a]. *n. m.* • Première lettre et voyelle de l'alphabet. — Loc. *De A à Z, depuis A jusqu'à Z, du commencement à la fin. Prouver par A + B, avec force arguments, de façon irréfutable.*

A-, AN-. • Élément exprimant la négation (*pas*), ou la privation (*sans*). Ex. : *anormal, apolitique.*

À [à]. *prép.* • Contraction de (*à le*) en AU, de (*à les*) en AUX. ★ I. Introduisant un objet (complément) indirect. *Nuire à sa santé. Le recours à la force. Fidèle à sa parole. Je me résous à tenter l'aventure. — À CE QUE, pour QUE, suivi du subjonctif. Je consens à ce que vous partiez, ou que vous partiez.* ★ II. Marquant des rapports de direction. • 1° Lieu de destination. *Aller à Paris; je pense y aller. V. Y. À la porte! Son voyage à Paris.* — DE... À... *Du Nord au Sud.* • 2° Progression dans une série. *Du premier au dernier.* — (Temps) *Recevoir de 4 à 6 heures.* — (Entre deux numéraux non successifs, marque l'approximation) V. Environ. *Des groupes de quatre à dix personnes.* • 3° Aboutissement à un point extrême. V. Jusqu'(à), point (au point de). *Il court à perdre haleine. Il est fou à lier.* • 4° Destination de choses, but. V. Pour. *Donner une lettre à poster. Une fille à marier. Un verre à liqueur. Il n'est bon à rien.* — Devant un infinitif, À, pour QQCH. *λ. Nous avons à manger. V. Quoi (de quoi). Ce travail laisse à désirer.* • 5° Destination de personnes, attribution. *Donner de l'argent aux pauvres. Salut à tous!* — (En dédicace) *À ma femme bien aimée.* ★ III. Marquant des rapports de position. • 1° Position dans un lieu. V. Dans, en. *Il vit à Paris. S'installer aux Indes (V. En). Un séjour à la mer.* • 2° Position dans une situation. *Se mettre au travail. Être à travailler. V. Train (en train de). — Être le premier à faire qqch., le premier qui fait qqch.* — À, suivi de l'infinitif, avec la valeur d'un gérondif (hypothèse, cause). *À vous privant ainsi, vous tombez malade, en vous privant ainsi...* • 3° Position dans le temps. *Partir à cinq heures. À ces mots, il se fâcha. Emprisonnement à perpétuité.* • 4° Appartenance. *Ceci est à moi. À qui sont ces gants? — À nous la liberté! Bien à vous.* — C'EST À... DE, suivi de l'infinitif : il appartient à... de. *C'est à moi*

*de l'aider, c'est mon devoir, ou c'est mon tour de l'aider.* — C'EST (adj.) À... *C'est gentil à vous d'accepter, vous êtes gentil d'accepter.* ★ IV. Marquant la manière d'être ou d'agir. • 1° Moyen, instrument. V. Avec, par. *Aller à pied. Bateau à vapeur.* • 2° Manière. *Il vit à l'aise. Acheter à crédit. Tissu à fleurs.* — À LA..., suivi d'un adj., d'un nom, d'une locution. *Parler à la légère, légèrement. Victoire à la Pyrrhus.* • 3° Prix. *Je vous le vends à dix francs. V. Pour. Un cigare à deux francs. V. De.* • 4° Accompagnement. V. Avec. *Un pain aux raisins. L'homme au chapeau rond.* • 5° Association numérique. *Ils sont venus à dix, à plusieurs, en étant dix, plusieurs à la fois.* — *Deux à deux, deux à la fois. V. Par.*

ABAISSEMENT. *n. m.* • 1° Action de diminuer (une grandeur), de la rendre plus basse. V. Diminution. *Abaissement de la température, d'un taux.* || Contr. Élévation, relèvement. || • 2° Vieilli. État de celui qui a perdu toute dignité. V. Avilissement, déchéance, dégradation, humiliation.

ABAISSEUR [abese]. *v. tr.* (1) ★ I. • 1° Faire descendre à un niveau plus bas. V. Baisser. *Abaisser une vitre.* || Contr. Relever. || *Abaisser une perpendiculaire, mener d'un point une perpendiculaire à une ligne, un plan.* • 2° Diminuer la quantité, faire baisser. *Abaisser la température; un taux. V. Diminuer.* • 3° *Abaisser qqn, l'humilier. V. Rabaisser. La douleur abaisse l'homme. V. Dégrader.* || Contr. Exalter, glorifier. || ★ II. S'ABAISSEUR. *v. pron.* • 1° Descendre à un niveau plus bas. *Le terrain s'abaisse vers la rivière. V. Descendre.* • 2° Perdre sa dignité, sa fierté. *Il s'abaisse à lui demander pardon, à des compromissions. V. Avilir (s').*

ABANDON [abd5]. *n. m.* • 1° Action d'abandonner, de renoncer à (qqch.) ou de laisser (qqch., qqn). *Abandon d'un bien. V. Cession, don. Abandon d'un enfant. Abandon d'un projet.* || Contr. Maintien. || — Loc. adv. À L'ABANDON : dans un état d'abandon, sans soin. *Le jardin est à l'abandon.* • 2° Action de se laisser aller, de se détendre. *Renversée dans son fauteuil, avec abandon. V. Nonchalance.* — Calme confiant. *S'épancher avec abandon. V. Confiance.* || Contr. Ral deur; méfiance. ||

**ABANDONNER** [abādōne]. *v. tr.* (1) ★ I. ● 1° Ne plus vouloir (d'un bien, d'un droit). V. **Renoncer** (à). *Abandonner ses biens, le pouvoir. Abandonner sa fortune à qq. V. Donner, léguer. Abandonner à qq. le soin de faire qqch. ● 2° Laisser au pouvoir (de qqch.). Abandonner une ville au pillage. Vous m'abandonnez à mon triste sort. ● 3° Quitter, laisser définitivement (qq. dont on doit s'occuper, envers qui on est lié). Abandonner ses enfants, sa femme, ses amis. V. **Délaisser, plaquer, tomber** (laisser tomber). *Enfant abandonné. ● 4° Quitter définitivement un lieu. Les paysans abandonnent la campagne. V. Désserter. Village abandonné. ● 5° Renoncer à (une action difficile, pénible). Abandonner la lutte. V. Capituler, flancher. — J'abandonne! V. **Démissionner**. Athlète qui abandonne (en cours d'épreuve, de compétition). ● 6° Cesser d'employer. Abandonner une hypothèse, un procédé. ★ II. S'ABANDONNER. *v. pron.* ● 1° Se laisser aller (à un état, un sentiment). S'abandonner au désespoir. ● 2° Se détendre, se laisser aller physiquement. ● 3° Se livrer en toute confiance. V. **Épancher** (s').**

**ABAQUE** [abak]. *n. m.* ● Boulier-compteur. **ABASOURDIR** [abazurdī]. *v. tr.* (2) ● 1° Assourdir, étourdir par un grand bruit. ● 2° Etourdir de surprise. V. **Hébéter, sidérer, stupéfier**. *Cette nouvelle m'a abasourdi. Je suis tout abasourdi. V. Ahuri. ▼ ABASOURDISSANT, ANTE. adj.* Qui abasourdit. **ABÂTARDIR** [abatardī]. *v. tr.* (2) ● *Littér.* Faire perdre sa vigueur, ses qualités à. — S'abâtardir, dégénérer.

**ABAT-JOUR** [abazjur]. *n. m. invar.* ● Réflecteur qui rabat la lumière d'une lampe. *Lampe à abat-jour de soie.*

**ABATS** [aba]. *n. m. pl.* ● Parties accessoires d'animaux tués pour la consommation. *Abats d'animaux de boucherie* (cœur, foie, mou, rognons, tripes, langue,...), *de volailles* (V. **Abattis**).

1. **ABATTAGE**. *n. m.* ● Action d'abattre, de tuer (un animal de boucherie). *Abattage d'un bœuf au merlin.*

2. **ABATTAGE**. *n. m.* ● AVOIR DE L'ABATTAGE : avoir du brio, de l'entrain, tenir son public en haleine. *Actrice, animateur qui a de l'abattage.*

1. **ABATTEMENT**. *n. m.* ● Retranchement, rabais sur une somme à payer. V. **Déduction**. — Fraction de la matière imposable exemptée de l'impôt.

2. **ABATTEMENT**. *n. m.* ● 1° Grande diminution des forces physiques. V. **Épuisement, faiblesse, fatigue. ● 2° Dépression morale, désespoir calme. V. Découragement, désespoir.**

**ABATTIS** [abati]. *n. m. pl.* ● 1° Abats de volaille (tête, cou, ailerons, pattes, foie, gésier). ● 2° *Fam.* Bras et jambes. *Tu peux numéroter tes abattis!* (menace de bagarre).

**ABATTOIR**. *n. m.* ● 1° Lieu destiné à l'abattage des animaux de boucherie. ● 2° *Envoyer des soldats à l'abattoir, au massacre.*

**ABATTRE** [abat(a)]. *v. tr.* (41) ★ I. Faire tomber. ● 1° Jeter à bas ce qui est vertical. *Abattre un arbre, en le coupant à la base. Abattre un mur* (V. **Démolir**), *une maison,*

*une forteresse. ● 2° Faire tomber en donnant un coup mortel. V. Tuer. Abattre un cheval blessé. Abattre qq. l'assassiner avec une arme à feu. V. Descendre. Ils l'ont abattu d'une balle dans le ventre. ● 3° Détruire en vol (un avion). *Trois chasseurs ont été abattus. ● 4° Abattre son jeu, déposer, étaler ses cartes avant la fin du jeu. — (Abstrait) Dévoiler ses desseins et passer à l'action. ● 5° Abattre de la besogne, en faire beaucoup; travailler beaucoup et efficacement. ● 6° Rendre faible, ôter les forces. *Cette grosse fièvre l'a abattu. V. Épuiser, fatiguer. ● 7° Ôter l'énergie, l'espoir, la joie. V. Décourager, démoraliser, déprimer. Se laisser abattre. ★ II. S'ABATTRE* (SUR). *v. pron.* ● 1° Tomber tout d'un coup. V. **Affaisser** (s'), **écrouler** (s'), **effondrer** (s'). *Le grand mât s'abattit sur le pont. ● 2° Se laisser tomber* (sur) *en volant. Les sauterelles s'abattent sur les récoltes. — (Abstrait) Se jeter sur* (pour piller). ▼ **ABATTU, UE. adj.** ● 1° Qui n'a plus de force, est très fatigué (en parlant d'un malade). V. **Faible**. *Le convalescent est encore très abattu. ● 2° Triste et découragé.***

**ABBATIAL, ALE, AUX** [abasjal, o]. *adj.* ● Qui appartient à l'abbaye, ou à l'abbé. *Eglise abbatiale.*

**ABBAYE** [abe]. *n. f.* ● Monastère dirigé par un abbé ou une abbesse. *Abbaye gothique.*

**ABBÉ** [abe]. *n. m.* ● 1° Supérieur d'un monastère d'hommes érigé en abbaye. ● 2° Titre donné à un prêtre séculier. *Monseigneur l'abbé. L'abbé X.*

**ABBESSE** [abes]. *n. f.* ● Supérieure d'un couvent de religieuses érigé en abbaye.

**A B C** [abes]. *n. m.* ● 1° Petit livre pour apprendre l'alphabet. (Syn. *Abécédaire*). ● 2° Ce qu'il faut au moins savoir (d'un métier, d'un art). *C'est l'a b c du métier.*

**ABCÈS** [apsɛ]. *n. m.* ● 1° Amas de pus dans une cavité accidentelle ou naturelle du corps. *Il faut ouvrir cet abcès. Abcès artificiel ou de fixation, provoqué pour localiser une infection générale. ● 2° Crever, vider l'abcès, extirper un mal, une cause de discorde.*

**ABDIQUER** [abdike]. *v. tr.* (1) ● 1° Renoncer à (une chose). *Abdiquer son autorité, le pouvoir. ● 2° Renoncer à agir, se déclarer vaincu. V. Abandonner, céder, démissionner. J'abdique, c'est trop difficile! ● 3° Renoncer au pouvoir suprême. *Le roi abdiqua en faveur de son fils. ▼ ABDICATION. n. f.* Action de renoncer au pouvoir suprême, à la couronne.*

**ABDOMEN** [abdōmen]. *n. m.* ● Cavité viscérale à la partie inférieure du tronc, limitée en haut par le diaphragme. V. **Ventre**. ▼ **ABDOMINAL, ALE, AUX. adj.** De l'abdomen. *Muscles abdominaux. — Subst. Développer ses abdominaux par l'exercice.*

**ABEILLE** [be]. *n. f.* ● Insecte social hyménoptère vivant en colonie (V. **Essaim**) et produisant la cire et le miel. *Il a été piqué par une abeille. Élevage d'abeilles* (V. **Apiculture**).

**ABERRANT, ANTE** [aberɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* ● 1° Qui s'écarte du type normal. *Forme aberrante.* || **Contr. Normal.** ● 2° Qui s'écarte de la règle, est contraire à la raison. *Une*

*idée, une conduite aberrante. V. Absurde, insensé. C'est aberrant d'agir comme ça!*

**ABERRATION** [abɛrasjɔ̃]. *n. f.* ● 1° Déviation du jugement, du bon sens. *V. Égarement, folie. Dans un moment d'aberration, il lui reprocha sa gentillesse.* ● 2° Idée, conduite aberrante. *C'est une aberration!*

**ABÉTIR** [abɛtia]. *v. tr.* (2) ● Rendre bête, stupide. *V. Abrutir. Ces lectures l'abêtissent.* — Pronom. *Il s'abêtit dans ce milieu.* ▼ **ABÉTISSANT, ANTE.** *adj. V. Abrutissant, éré-tissant. Des travaux abêtissants.* ▼ **ABÉTISSEMENT.** *n. m.*

**ABHORRER** [abɔʁe]. *v. tr.* (1) ● Littér. Avoir en horreur. *V. Exéquer, haïr.*

**ABÏME** [abim]. *n. m.* ● 1° (Concret). Gouffre dont la profondeur est insondable. *V. Précipice.* ● 2° (Abstrait). **ABÏME** ENTRE... : se dit d'une grande séparation, d'une grande différence. *Entre un croyant et un athée, il y a un abîme.* ● 3° Se dit d'une situation morale ou matérielle très mauvaise, dangereuse. *V. Perte, ruine. Être au bord de l'abîme, toucher le fond de l'abîme. Course à l'abîme.*

**ABÏMER** [abime]. *v. tr.* (1) ● 1° *Abîmer qqch.*, mettre hors de service, endommager. *V. Casser, détériorer, salir. Abîmer un meuble, un livre, un vêtement. Tapis abîmé.* ● 2° Pop. *Abîmer qqn*, le meurtrir, le blesser par des coups. *V. Amochoer, arranger. Un boxeur qui abîme son adversaire. Il est très abîmé.* ● 3° S'ABÏMER. *v. pron.* Se détériorer, se salir. *Range ces photos, elles vont s'abîmer.*

**ABJECT, ECTE** [abʒɛkt]. *adj.* ● Digne du plus grand mépris, qui inspire une violente répulsion. *V. Ignoble, infâme, infect, répugnant, vil. Un procédé, un chantage abject. Il a été abject envers elle.* ▼ **ABJECTION** [abʒɛksjɔ̃]. *n. f.* Extrême degré d'abaissement, d'avilissement. *V. Indignité, infamie. Vivre dans l'abjection.*

**ABJURER** [abʒyʁe]. *v. intr.* (1) ● Renoncer solennellement à sa religion. *Le 25 juillet 1593, Henri IV abjura en l'église Saint-Denis.* ▼ **ABJURATION.** *n. f.* Action d'abjurer.

**ABLATIF** [ablatif]. *n. m.* ● Cas de la déclinaison latine, indiquant qu'un substantif sert de point de départ ou d'instrument à l'action.

**ABLATION** [ablasjɔ̃]. *n. f.* ● Action d'enlever (une partie du corps) par la chirurgie. *Pratiquer l'ablation d'un rein.*

**-ABLE.** ● Élément qu'on joint à un verbe, et qui signifie « qui peut être » (ex. : récupérable).

**ABLUTIONS** [ablysjɔ̃]. *n. f. pl.* ● 1° Lavage du corps comme purification religieuse. ● 2° Fam. *Faire ses ablutions*, se laver.

**ABNÉGATION** [abnegasjɔ̃]. *n. f.* ● Sacrifice volontaire de soi-même, de son intérêt. *V. Désintéressement, dévouement, sacrifice. Un acte d'abnégation.* || Contr. Égoïsme. ||

**ABOÏEMENT** [abwãmɑ̃]. *n. m.* ● Action d'aboyer, qn du chien. *Faites cesser les aboiements de ce chien.*

**ABOIS** [abwa]. *n. m. pl.* ● 1° (Concret). **AUX ABOIS** : se dit de la bête chassée entourée par les chiens. *Un cerf aux abois.* ● 2° (Abstrait). *Aux abois*, dans une situation désespérée. *Un politicien aux abois.*

**ABOLIR** [abɔliʁ]. *v. tr.* (2) ● Annuler, supprimer ce qui a un effet juridique. *Abolir une loi (V. Abroger), une peine (V. Annuler). Pétition pour abolir la peine de mort.* ▼ **ABOLITION.** *n. f.* Action d'abolir. *V. Suppression. Abolition de l'esclavage. Abolition d'une loi, d'une peine. V. Abrogation, annulation.* ▼ **ABOLITIONNISME.** *n. m.* ▼ **ABOLITIONNISTE.** *n. et adj.* Un abolitionniste. *Une campagne abolitionniste.*

**ABOMINABLE** [abɔminabl(ə)]. *adj.* ● 1° Qui inspire de l'horreur. *V. Affreux, atroce, horrible, monstrueux. Un crime abominable.* ● 2° Très mauvais. *V. Détestable, exécration. Un temps abominable.* ▼ **ABOMINABLEMENT.** *adv.* Abominablement laid.

**ABOMINATION** [abɔminasjɔ̃]. *n. f.* ● 1° Avoir qqch. en abomination, en horreur. ● 2° Ce qui inspire de l'horreur. *Ce chantage est une abomination.*

**ABONDANCE** [abɔ̃das]. *n. f.* ● 1° Grande quantité, quantité supérieure aux besoins. *V. Profusion.* || Contr. Rareté. || *L'abondance des légumes sur le marché.* PROV. *Abondance de biens ne nuit pas. Corne d'abondance*, d'où s'échappent des fruits, des fleurs (emblème de l'abondance). — Loc. adv. **EN ABONDANCE** : abondamment. *V. Foisson (à). Prenez, il y en a en abondance.* ● 2° Ressources supérieures aux besoins. *Vivre dans l'abondance. V. Aïssance, opulence.*

**ABONDANT, ANTE.** *adj.* ● Qui abonde, est en grande quantité. *Abondante nourriture. V. Copieux. D'abondantes lectures. V. Nombreux.* || Contr. Rare; insuffisant. || ▼ **ABONDAMMENT.** *adv.* En grande quantité. *Salier abondamment. V. Beaucoup. Servez-vous abondamment. V. Largement.*

**ABONDER** [abɔ̃de]. *v. intr.* (1) ● 1° Être en abondance, en grande quantité. *Les marchandises abondent. Les fautes abondent dans ce texte. V. Foissonner.* ● 2° **ABONDER EN** : avoir ou produire (qqch.) en abondance. *Ce texte abonde en citations.* ● 3° **Abonder dans le sens de qqn**, être tout à fait de son avis.

**ABONNÉ, ÈE.** *adj. et n.* ● 1° Qui a pris un abonnement. *Lecteurs abonnés. Liste des abonnés du téléphone.* ● 2° Fam. *Être abonné à*, être coutumier de. *Il a subi de nouveaux échecs; il y est abonné!*

**ABONNEMENT.** *n. m.* ● Convention à prix limité global, entre un fournisseur et un client, pour la livraison régulière de produits ou l'usage habituel d'un service. *Prendre, souscrire un abonnement à un journal. Abonnement de chemin de fer. Tarif, carte d'abonnement.*

**ABONNER** [abɔ̃ne]. *v. tr.* (1) ● Prendre un abonnement pour (qqn). *Abonner un ami à un journal.* — Pronom. *S'abonner à un théâtre.*

**ABORD** [abɔʁ]. *n. m.* ● Action d'aborder qqn, de venir le trouver, de s'adresser à lui (dans quelques expressions). *Être d'un abord facile. V. Accessible. AU PREMIER ABORD, DE PREMIER ABORD* : dès la première rencontre; à première vue, tout de suite. *Au premier abord, je le trouve assez timide.*

**ABORD (D').** *adv.* ● En premier lieu dans

le temps. *Demandons-lui d'abord son avis, nous déciderons ensuite. Tout d'abord, avant toute chose.* — Avant toute chose, pour l'importance. *L'homme est d'abord un animal.*

|| Contr. *Après, ensuite.* ||

**ABORDABLE** *adj.* ● 1° Accessible, en parlant d'un prix. — D'un prix raisonnable. || Contr. *Cher, inabordable.* ● 2° (*Personnes*). Qu'on peut aborder (II, 4°).

**ABORDER** [abɔʁde]. *v.* (I) ★ I. *V. intr.* Arriver au rivage, sur le bord. *Aborder dans une île; au port.* ★ II. *V. tr.* ● 1° Accrocher (un navire) pour le prendre à l'abordage. ● 2° Heurter accidentellement (un navire). ● 3° Arriver à (un lieu inconnu ou qui présente des difficultés). *Il aborde avec prudence les carrefours dangereux.* ● 4° *Aborder qqn*, aller à qqn (qu'on ne connaît pas, ou avec qui l'on n'est pas familier) pour lui adresser la parole. *V. Accoster. Il fut abordé par un inconnu.* ● 5° En venir à..., pour en parler, en débattre. *V. Entamer. Aborder un sujet, une question.* ▼ **ABORDAGE**. *n. m.* ● 1° Assaut donné à un navire ennemi en s'amarrant bord à bord avec lui (par des crochets, des grappins). *À l'abordage!* ● 2° Collision de deux navires.

**ABORDS** [abɔʁ]. *n. m. pl.* ● *Les abords d'un lieu*, ce qui y donne accès, l'entourage immédiat. *V. Alentours, environs. Les abords de la cathédrale sont bien laids.*

**ABORIGÈNE** [abɔʁiʒen]. *n. m. et adj.* ● *Personne originaire du pays où elle vit. V. Indigène.* — *Adj. Population aborigène. Plante, animal aborigène.*

**ABOUCHER** (S') [abuʃe]. *v. pron.* (I) ● *S'ABOUCHER AVEC qqn* : se mettre en rapport avec lui (généralement dans une affaire suspecte, une intrigue).

**ABOULER** [abule]. *v. tr.* (I) ● *Arg. Donner. Aboûle le fric!*

**ABOULIQUE** [abulik]. *adj.* ● *Qui est pathologiquement privé de volonté.* — *Subst. Un, une aboulique.*

**ABOUTIR** [abutin]. *v.* (2) ★ I. *ABOUTIR À, DANS.* ● 1° (*Concret*). Arriver par un bout; se terminer dans. *Le couloir aboutit dans une chambre.* ● 2° [À] (*Abstrait*). Conduire à..., en s'achevant dans. *V. Mener (à). Vos protestations n'aboutiront à rien.* ★ II. *ABOUTIR* : avoir finalement un résultat. *V. Réussir. Les recherches, l'enquête ont abouti.* || Contr. **Échouer.** || ▼ **ABOUTISSANTS** [abutisɑ̃]. *n. m. pl.* *Les tenants et les aboutissants* (d'une affaire), tout ce à quoi elle tient et se rapporte. *Il connaît les tenants et les aboutissants de ce scandale.* ▼ **ABOUTISSEMENT**. *n. m.* ● 1° Le fait d'aboutir (II), d'avoir un résultat. *L'aboutissement de ses efforts.* ● 2° Ce à quoi une chose aboutit. *V. Résultat. L'aboutissement de plusieurs années de privations.*

**ABOYER** [abwaje]. *v. intr.* (8) ● 1° Donner de la voix, en parlant du chien. *Le chien aboie quand un visiteur arrive* (V. *Aboiement*). ● 2° (*Suj. personne*). Crier (contre qqn), invectiver. *Aboyer contre, après qqn.*

**ABRACADABRANT, ANTE** [abʁakadabʁɑ̃, ɑ̃t]. *adj.* ● *Extraordinaire et incohérent. Une histoire invraisemblable, abracadabrante.*

**ABRASIF** [abʁasif]. *n. m.* ● *Toute matière*

usante, capable d'user, de nettoyer, de polir. *Les poudres à récurer sont des abrasifs.*

**ABRÉGÉ**. *n. m.* ● *Discours ou écrit réduit aux points essentiels. V. Résumé. L'abrégé d'une conférence, d'un livre.* — *Loc. adv.* *EN ABRÉGÉ* : en résumé, en passant sur les détails. || Contr. *Détail.* ||

**ABRÉGER** [abʁeʒe]. *v. tr.* (3) et (6) ● 1° Diminuer la durée de. *Il a abrégé son voyage.* *V. Écourter. Abréger sa vie, ses jours* (par la fatigue, les excès, le souci). ● 2° Diminuer la matière d'un discours, d'un écrit. *V. Raccourcir, résumer, tronquer. Abrégez ce texte.* || Contr. *Allonger.* || *Abrégeons! au fait!* ● 3° *Abréger un mot*, supprimer une partie des lettres (V. *Abréviation*). ▼ **ABRÈGEMENT** [abʁeʒmɑ̃]. *n. m.* *L'abrégement d'un texte.* || Contr. *Allongement.* ||

**ABREUVER** [abʁœve]. *v. tr.* (I) ● 1° Faire boire abondamment (un animal). *Abreuver un troupeau.* — *Pronom.* *Le bétail qui vient s'abreuver.* ● 2° (*Suj. personne*). *S'abreuver*, boire abondamment. ● 3° Donner abondamment à. *Abreuver qqn de caresses, de compliments.* *V. Comblé. Il l'a abréuvé d'injures.* *V. Accabler.* ▼ **ABREUVOIR**. *n. m.* *Lieu aménagé pour faire boire les animaux.*

**ABRÉVIATION** [abʁevjasiɔ̃]. *n. f.* ● *Mot abrégé. Liste des abréviations employées dans un ouvrage.* ▼ **ABRÉVIATIF, IVE**. *adj.* *Qui sert à abréger. Signes abréviatifs.*

**ABRI** [abri]. *n. m.* ● 1° Lieu où l'on est à couvert des intempéries ou du danger. *Chercher un abri sous un arbre.* ● 2° Habitation rudimentaire, parfois provisoire. *V. Baraquement, cabane, tente.* ● 3° Construction rudimentaire destinée à protéger le voyageur (à la campagne, en montagne, aux arrêts de train, d'autobus). *V. Refuge.* ● 4° *L'ABRI* (*loc. adv.*) : à couvert des intempéries, des dangers. *Se mettre à l'abri. V. Abrisier* (s'). *Les papiers sont à l'abri*, en lieu sûr. ● 5° *L'ABRI DE* (*loc. prép.*) : à couvert contre (qqch.). *Se mettre à l'abri du vent.* — (*Abstrait*) *Être à l'abri du besoin. Il est à l'abri de tout soupçon.* — Protégé par (qqch.). *Se mettre à l'abri du feuillage.*

**ABRICOT** [abʁiko]. *n. m.* ● *Fruit de l'abricotier, à noyau, à chair et peau jaune orangé. Abricots frais, secs.* ▼ **ABRICOTIER**. *n. m.* *Arbre fruitier qui produit l'abricot.*

**ABRITER**. *v. tr.* (I) ★ I. ● 1° (*Suj. personne*). Mettre à l'abri. *Abriter qqn sous son parapluie.* ● 2° Protéger, en parlant d'un abri. *Un grand parasol qui abrite du soleil.* *V. Garantir.* ● 3° Recevoir (des occupants), en parlant d'une maison. *V. Héberger. Hôtel qui peut abriter deux cents personnes.* ★ II. *S'ABRITER*. *v. pron.* ● 1° Se mettre à l'abri (des intempéries, du danger). *V. Garantir, préserver* (se). ● 2° (*Abstrait*). *S'abriter derrière* (qqn), faire assumer par une personne plus puissante une responsabilité, une initiative, qu'elle a partagée. ▼ **ABRITÉ**, **ÉE**. *adj.* *Qui est à l'abri du vent. Une terrasse bien abritée.*

**ABROGER** [abʁɔʒe]. *v. tr.* (3) ● Déclarer nul (ce qui avait été établi, institué). *V. Abolir, annuler. Abroger une loi.* ▼ **ABROGATION**. *n. f.* *Action d'abroger.*

**ABRUPT, E** [abʁypt, pʁ(ə)]. *adj. et n. m.*